

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_106

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
38	6	4	43

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL donne procuration à Madame Sarah SALAH-ALY, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_106

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le résultat comptable au 31/12/2025 du budget annexe de l'eau potable s'élève à
(+) 8 236 155,81 € € toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : (+) 11 438 794,90 €
- Section d'investissement : (-) 3 202 639,09 €

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	24 613 403,07	7 087 862,52	28,80%
Recettes	24 613 403,07	15 324 018,33	88,43%
Résultat de l'exercice		8 236 155,81	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	14 537 928,99	2 902 260,78	19,96%
Recettes	14 537 928,99	4 139 588,69	28,47%
Résultat de l'exercice		1 237 327,91	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		10 201 466,99	
Résultat de clôture (A)		11 438 794,90	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	%Réalisé
Dépenses	10 075 474,08	3 667 670,27	36,40%
Recettes	10 075 474,08	982 962,65	9,76%
Résultat de l'exercice		-2 684 707,62	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-517 931,47	
Résultat de clôture (B)		-3 202 639,09	

Résultat global de clôture (A+B)		8 236 155,81	
---	--	---------------------	--

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2025 du budget annexe de l'eau potable s'élève à (+) 9 939 892,17 €, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	536,00
RAR Recettes	1 704 272,36
Solde des RAR 2025 (C)	1 703 736,36

Résultat global de clôture avec RAR (A+B+C)	9 939 892,17
--	---------------------

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 1 004 584,28 €) dont ceux mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs),
- les charges à caractère général (ch.011/ 652 312,99 €) correspondant :
 - o aux frais d'exploitation de la régie (386 k€) : entretien et réparations réseaux,
 - o aux frais liés à la DSP (266 k€) : entretien et réparations des réseaux, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la délégation de service public, etc.,
- les charges financières (ch.66/ 256 608,87 €) correspondant aux intérêts de la dette,
- les charges exceptionnelles (ch.67/ 927 159,67 €) correspondant principalement aux dépenses d'urgence pour la crise sécheresse de début 2025.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la vente d'eau aux abonnés (ch.70/ 3 437 380,33 €).

Enfin, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 a été repris en recettes de fonctionnement du budget 2025 à hauteur de (+) 10 201 466,99 € (chapitre 002).

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch.20/21/23/ 2 210 446,17 €) :
 - o Réhabilitation d'ouvrages de potabilisation pour la Plaine des Palmistes
 - o Réalisation de branchements neufs pour les nouveaux usagers du périmètre de la Régie ;
 - o Travaux de gros entretien et de réparation du réseau sur le périmètre en régie
 - o Des études de faisabilité pour autoroute de l'eau
 - o Acquisition de citernes dans le cadre de la crise sécheresse
 - o Travaux pour l'augmentation du forage Ravine Creuse
 - o Travaux pour la protection du réseau AEP Plaine des Palmistes
 - o Travaux de modernisation et renouvellement des réseaux.
- le remboursement de la dette en capital (ch.16/ 1 047 312,54 €).

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de subventions d'équipement perçues (ch.13/ 823 420,50 €) pour les opérations suivantes :

Libellé tiers	Libellé	Montant HT
AFD	SCHEMA DIRECTEUR AEP	80 000,00
TOTAL AFD		80 000,00
ETAT	UTEP DE BRAS DES CALUMETS - PDP	306 913,23
ETAT	AMENAGEMENT RESEAU AEP CHEMIN BARBIER BRAS PETARD - BP	50 534,19
ETAT	ACTUALISATION CONTRAT DE PROGRES	3 271,20
ETAT	RENFORCEMENT CANAL TCSP VILLELE - STB	46 122,08
TOTAL ETAT		406 840,70
OFFICE DE L'EAU DE LA REUNION	SCHEMA DIRECTEUR AEP	24 000,00
OFFICE DE L'EAU DE LA REUNION	REPARATION CAPTAGE GRAND BRAS - STB	15 490,00
OFFICE DE L'EAU DE LA REUNION	REHABILITATION DU RESEAU AEP EU ST ANDRE	88 080,00
OFFICE DE L'EAU DE LA REUNION	GROUPE ELECTROGENE POUR FORAGE SEVERE ET HARMONIE STB	116 108,56
TOTAL OFFICE DE L'EAU DE LA REUNION		243 678,56
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SCHEMA DIRECTEUR AEP	66 000,00
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	ETUDE AAC CITRONNIER STA	4 400,00
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	PROTECTION RESEAU AEP ET POSE REDUCTEUR STABILISATEUR DE PRESSION	22 501,24
TOTAL OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE		92 901,24
TOTAL GENERAL		823 420,50

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1-relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 38 « Pour »,
 1 « abstension »
 4 « contres »**

- **D'ADOPTER**, le compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau potable, conformément au document comptable joint en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 974-249740093-20260610-2026_C_106-DE



Le président de la CIREST

Joé BEDIER